

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE
COMMUNAUTE – EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 Juin 2018

Le Mardi 26 Juin 2018 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté – EPIC - s'est réuni à l'Annexe Technique de la Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE Faubourg Desseilligny à DECAZEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFFI, président.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	13
Membres du Comité de Direction suppléés :	01
Membres du Comité de Direction représentés (pouvoirs) :	02
Date de convocation :	18/06/2018

Etaient présents :

-**Collège des élus communautaires** : M. Michel RAFFI, M. François MARTY, Mme Evelyne CALMETTE, Mme Josiane LAGARRIGUE-CASTES, Mr Jean ROMIGUIERE, M. Jean-Louis DENOIT, M. Christian ROCHE, M. Jean-Michel REYNES, M. Francis CAYRON.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Roger LESCURE, M. Christian ROQUES, M. Michel CABROL.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants sans voix délibérative sauf en cas d'absence des membres titulaires qu'ils remplacent** : M. Bruno GIMENEZ

Pouvoirs :

M. Michel CANNAC a donné pouvoir à M. Michel RAFFI et M. Alain ALONSO a donné pouvoir à M. Francis CAYRON

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire -Epic- peut donc délibérer valablement.

CONVENTION DE GESTION DU BATIMENT DE L'ENVOL A CRANSAC-LES-THERMES

Faisant suite au transfert de la compétence Tourisme à la Communauté de communes sur l'ensemble de son territoire, à l'issue des conventions de transitions mises en place en 2017 avec les communes concernées et après installation de l'EPIC constitutif du nouvel Office de Tourisme Communautaire, la réaffectation des locaux de l'Envol, siège de ce nouvel Office de Tourisme intercommunal, entre ses trois occupants publics nécessite l'établissement d'une nouvelle convention de gestion tripartite.

Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse du bâtiment de l'Envol par la Commune de Cransac, à la fois propriétaire et occupant des lieux (Musée Les Mémoires de Cransac), cette convention tripartite a pour objet de **préciser les modalités d'occupation, de gestion technique et financière** de l'Envol entre la Commune, Decazeville Communauté, pour l'espace Médiathèque, et l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté, pour son siège et l'accueil de sa clientèle touristique.

Il est rappelé que l'ensemble immobilier de L'Envol, sis Place Jean Jaurès, à Cransac-les-Thermes, figurant au cadastre sous les références AE 185 a été aménagé en 2012 et 2013, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Decazeville-Aubin et qu'il comprend :

- les locaux municipaux du musée « Les Mémoires de Cransac », à l'étage : **397,40 m²**
- les locaux communautaires de l'Office de Tourisme : **218,66 m²**
- les locaux communautaires de la Médiathèque : **148,10 m²**
- des espaces communs aux 3 occupants : **104,20 m²**

Ces surfaces se détaillent et se ventilent de la manière suivante :

	Surfaces	Communs	Médiathèque	OTTDC	Musée
Rencontre kiosque	38,80			38,80	
OTC	85,10			85,10	
Salle d'animation / Conférence	75,70			75,70	
Local d'archives	9,90			9,90	
Locaux techniques (sous escalier)	9,20			9,20	
Médiathèque bureau	20,10		20,05		
Médiathèque consultation	128,10		128,05		
Musée (étage et circulations)	397,40				397,40
Total locaux affectés (privatifs)	764,20		148,10	218,70	397,40
			19%	29%	52%
Total parties communes <i>Sas et hall d'entrée, vestiaires, sanitaires, local ménage...</i>	104,20	104,20	20,20	29,80	54,20
Total locaux y compris communs	868,40		168,30	248,50	451,60
			19%	29%	52%

En plus de la répartition des surfaces qui permet de préciser la ventilation des charges courantes d'exploitation et d'entretien du bâtiment entre les occupants, cette convention règle aussi les modalités d'accès au bâtiment (ouverture et fermeture), la répartition des responsabilités dans la prise en charge des opérations de maintenance et d'entretien, la gestion des abonnements et contrats passés avec les prestataires, les assurances, etc.

Les dispositions financières entre les parties résultent à la fois de l'application des clés de répartition conventionnelles établies au prorata des surfaces occupées mais aussi de ces modalités respectives d'intervention qui déterminent quand la Commune refacture des charges à l'EPCI et à l'EPIC ou lorsque c'est la Communauté qui refacture un prorata de charges (prestations diverses) à l'Office de Tourisme et à la Commune.

Ainsi, par exemple, **Decazeville Communauté refacture à l'OTTDC et à la Commune de Cransac** l'entretien des installations techniques de ventilation, électriques et sécurité selon la clé de répartition mentionnée ci-dessus, à savoir **29% à l'OTTDC et 52% à la Commune de Cransac**.

Pour sa part, **la Commune de Cransac refacture** les abonnements et consommations d'eau, d'assainissement, d'électricité et de chauffage urbain ainsi qu'un prorata de la TeOM acquittée auprès des services fiscaux, selon la clé de répartition mentionnée ci-dessus, à savoir **29% à l'OTTDC et 19% à Decazeville Communauté**.

Les fournitures d'entretien courant (éclairage, informatique, etc) ne donne lieu à refacturation qu'entre Decazeville Communauté et l'OTTDC pour les interventions effectuées à sa demande et dans la limite des parties communes et privatives du Rez-de-Chaussée occupées par l'OTTDC.

Cette convention, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2018, prévoit enfin l'évolution possible des modalités d'occupation du bien entre les occupants (réaffectation des surfaces, par exemple), de désaffectation éventuelle du bien et de résiliation avant terme de ladite convention.

Cette convention a été validée en bureau communautaire de Decazeville Communauté du 11/06/2018 en Conseil Municipal de Cransac-les-Thermes le 25/06/2018.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, approuve ce projet de convention et autorise le président à la signer.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents ;

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
EPIC**
L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

Pour extrait conforme,
Publiée le 29 Juin 2018

le Président
Michel RAFFI

